



CCOD
CONSEIL DE CONCERTATION DES ONG
DE DEVELOPEMENT
Téléphone : (242) 521 75 72 / 549 41 83 / 661 24 72
E-mail : ccodong@yahoo.fr www.ccodcongo.fr
Siège : Case 1765 - Quartier Sic Makélékélé - Brazzaville - Congo



Etude sur l'accès à la terre des producteurs de Brazzaville et Pointe Noire



Réalisée par : *MILONGO MATONGO Francis Stéphane*

Consultant

Etude sur l'accès à la terre des producteurs de Brazzaville et Pointe Noire

Avant propos

Cette étude, menée dans le cadre de la mise en œuvre du projet «Dialogue entre acteurs sur la question de l'accès à la terre des producteurs agricoles de Brazzaville et Pointe Noire» a été réalisée grâce au financement du PCPA à partir du fonds d'appui aux projets.

A cet effet, deux partenaires de la société civile (CCOD et CNOP CONGO), se sont engagés à travailler ensemble afin de comprendre les profondeurs du problème que soulève cette question. Ce projet a conduit à une forte participation des bénéficiaires.

A cette évidence, je tiens à remercier les bénéficiaires, les enquêteurs, les antennes faitières de la CNOP CONGO ; ainsi que les directions départementales des deux villes pour la disponibilité et leur contribution à ce travail.

Ce travail qui est loin d'être exhaustif est ouvert aux contributions des uns et des autres. Il a connu dans sa réalisation bon nombre de difficultés surtout dans la recherche documentaire où les structures de l'Etat ne disposent pas d'une banque de données sur les problèmes de la terre des producteurs agricoles.

Sommaire

	Pages
Avant propos.....	02
Sommaire.....	03
Résumé.....	04
Problématique.....	05
I-Contexte et justification.....	05
II-Objectif de l'étude.....	05
III-Rappel des termes de référence.....	05
IV-Première Partie : Méthodologie de la collecte des informations	06
V-Deuxième Partie : Présentation des résultats de l'enquête	07
Chapitre 1 : Résultats de l'enquête de Brazzaville.....	07
Chapitre 2 : Résultats de l'enquête de Pointe Noire.....	16
Conclusion Générale.....	24
Pistes de concertation.....	25
Bibliographie.....	26
Annexes.....	26
Annexe 1. Liste des personnes rencontrées.....	27
Annexe 2. Tableaux des résultats.....	28
Annexe 3. Termes de référence.....	29
Annexe 4. Fiche d'enquête.....	30

Résumé

L'état des lieux sur les conditions d'accès à la terre des producteurs agricoles en milieu urbain a été effectué dans les deux grandes villes du Congo, à savoir Brazzaville et Pointe – Noire. La plupart de ces producteurs appartiennent à des groupements ou des coopératives. Le grand nombre de ces groupements (50,60%) ont une reconnaissance officielle. Ainsi, 40,80% des groupements possèdent une attestation délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. On retrouve dans ces associations les hommes et les femmes. 24,40% de ces entités comptent plus de huit femmes et 29,30% ont en leur sein plus de sept hommes. L'âge des membres des groupements ou coopératives varie entre 20 ans et plus de 60 ans. De façon majoritaire, ce sont les personnes ayant un âge compris entre 46 ans et 50 ans qui sont plus dans ces groupements (18,40%). A 70,40%, les producteurs maraichers enquêtés sont mariés, c'est-à-dire vivent avec épouse ou époux et ont, dans 22,70% des cas, plus de 6 personnes à charge.

La majorité des producteurs agricoles (31,30%), travaillent sur les terres appartenant à l'Etat, contre 29% qui exploitent la terre appartenant aux propriétaires fonciers privés. Ces résultats masquent des disparités qui apparaîtront au niveau de chaque ville. Ceux qui travaillent sur les terres appartenant à l'Etat (40,20%), y accèdent gratuitement, alors que 32,20% les louent. Dans la plupart des cas (22,70%), les locataires des terres ne signent pas un contrat avec les propriétaires fonciers privés. Les accords restent au stade verbal. Le versement et le coût de la rente peuvent se faire mensuellement ou annuellement. Ainsi, un producteur peut verser à un propriétaire foncier privé 5 000 F CFA par mois pour une dizaine de planches et annuellement 300 000 F CFA pour une centaine de planche. En fait, ce coût est aussi fonction de la superficie à exploiter. Cette superficie peut varier entre 400 m² et 10 000m². Dans la pratique de leur activité, les producteurs maraichers associent aux technologies traditionnelles les technologies semi modernes et les technologies modernes. Ceux qui font que leurs productions peuvent ne ou pas être améliorées considérablement. D'ailleurs les gains issus de la vente de leurs produits sont variables. Tous ne réalisent pas les mêmes gains en fonction des superficies et des technologies utilisées. Certains producteurs peuvent réaliser 100 000 F CFA de recettes cycle, d'autres peuvent atteindre et dépasser 300 000 F CFA par cycle. Plusieurs difficultés entourent la pratique du maraichage en milieu urbain. Les maraichers reconnaissent entre autres difficultés le manque de subvention et d'encadrement technique, le manque de fumier et l'accessibilité aux terres. Cette difficulté est évoquée par 50,60% des enquêtés.

Problématique

I-Contexte et justification

L'accès à la terre par définition, est le processus par lequel des personnes, individuellement ou collectivement, gagnent des droits, des possibilités et la sécurité pour occuper et mettre en valeur la terre. (*Propos tenus par les participants lors du forum sur le foncier de Nyeleni en janvier 2007*)

Aujourd'hui, ce problème a pris de l'importance et de l'envergure sur le plan mondial. Il constitue un frein parmi tant d'autres goulots d'étranglement qui empêchent des nombreux producteurs et paysans de vivre de leur travail.

Au Congo par exemple, pendant la période du monopartisme la terre était une propriété de l'Etat. Mais avec l'ouverture du pays à l'ère démocratique dans les années 90, les propriétaires fonciers ont fait leur apparition : Il n'existe plus des terres vacantes. Dans ces circonstances, les producteurs agricoles de manière générale et les agriculteurs des ceintures maraîchères urbaines en particulier sont de plus en plus marginalisées et perdent leurs terres au profit des habitations.

C'est dans ce contexte que la présente étude a été menée afin de mieux cerner les mécanismes d'accès à la terre de ces producteurs dans les deux villes.

II- Objectif de l'étude

L'étude s'est donnée l'objectif de collecter les données de terrain afin de mieux cerner les problèmes de l'accès à la terre de ces producteurs.

III- Rappel des termes de référence

Les termes de référence de cette étude ont été les suivantes :

- Formation des enquêteurs en technique de collecte des données
- Collecte des données auprès des producteurs
- Traitement et analyse des données
- Production et validation du rapport

Les éléments contenus dans ce rapport sont obtenus à partir de la recherche documentaire, des entretiens et des enquêtes. Il est articulé de la manière suivante : La première partie s'occupe de la méthodologie de la collecte des informations, la deuxième traite et analyse les données et la dernière présente les résultats de cette étude.

IV- Première partie : METHODOLOGIE DE LA COLLECTE DES INFORMATIONS

Ces informations concernent les données obtenues à partir des différentes techniques à savoir :

- **La recherche documentaire :** Il a été question de consulter les documents qui traitent des problèmes fonciers de façon générale afin d'éclairer les données de terrain. Ces documents ont été trouvés à l'internet, au Gret Congo et au niveau de l'administration publique
- **Les entretiens :** Ils se sont faits soit individuellement, soit sous forme de focus groups. A cet effet, des séances de travail ont été tenues avec les Directeurs Départementaux de l'agriculture Brazzaville et de Pointe Noire et ceux de la réforme foncière.

Les focus groups ont été tenus particulièrement avec les producteurs agricoles et ont eu pour objectif de compléter les informations recueillies sur le terrain.

- **Les enquêtes :** Elles se sont effectuées grâce aux vingt (20) enquêteurs recrutés au sein du CCOD et de la CNOP (cf listes en annexe). Ceux-ci ont reçu au préalable une formation, et ont travaillé sur la base du questionnaire préconçu et soumis à un échantillon des producteurs des deux villes. Au total trois cent cinquante (350) producteurs agricoles tirés au hasard ont été répartis comme suit : deux cent (200) à Brazzaville et cent cinquante (150) à Pointe Noire.

Ces enquêtes se sont déroulées dans les zones suivantes :

- A Brazzaville : Kombé, Rive droite du djoué, Mbouono, Talangai, Mfilou, Nzoko
- A Pointe Noire : Fouta, Cotematev, Zone rouge, Nzasi

Il est à noter cependant que deux fiches se sont égarées, ce qui a réduit l'échantillon à trois cent quarante huit (348) producteurs.

- **Le dépouillement et le traitement des données :** Ils se sont fait à l'ordinateur grâce au logiciel statistique sphinx. Celui-ci a permis de réaliser les matrices simples.

V-Deuxième partie : PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ENQUETE

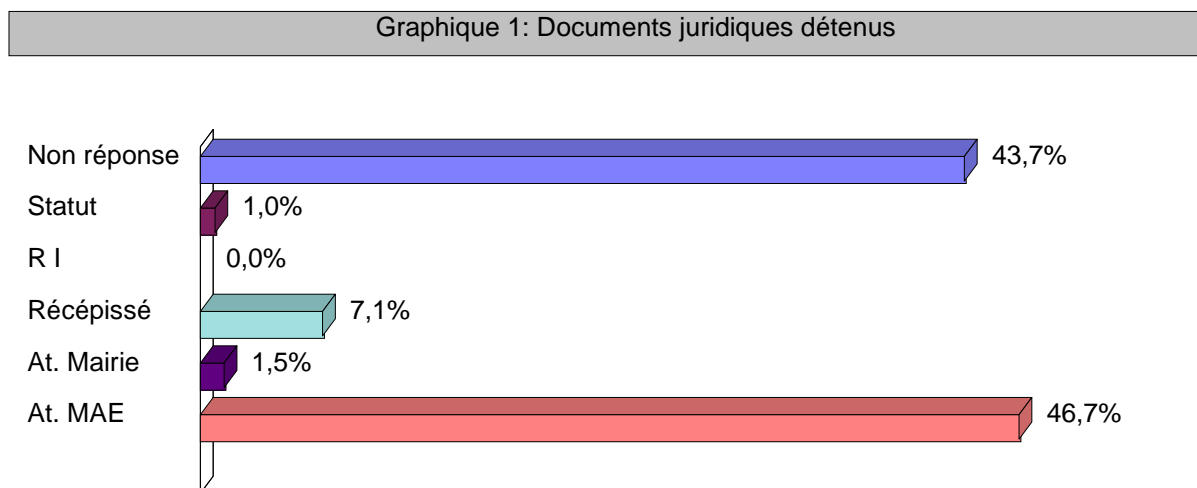
Cette partie traite simultanément de résultats obtenus à l'issue des enquêtes menées à Brazzaville et à Pointe Noire

Chapitre 1 : Résultats des enquêtes de Brazzaville

1. Analyse des groupements

Un échantillon de cent quatre vingt dix sept (197) producteurs appartenant tous à des groupements a été constitué, et les paramètres suivants ont été examinés : la reconnaissance officielle du groupement, le problème du genre, la répartition des producteurs en tranche d'âge, le statut matrimonial, le nombre de personnes à charge.

1.1.Reconnaissance officielle du groupement : Cette reconnaissance est déterminée par la détention des documents juridiques que possède le groupement. Le graphique ci- dessous indique le pourcentage de groupements qui détiennent des documents juridiques.



Source : Données d'enquête

L'analyse de ce tableau montre que la majorité des enquêtés (46,7 %) affirment avoir une reconnaissance au niveau du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. 7,1 % détiennent des récépissés du Ministère de l'intérieur. 1,5 % des enquêtés reconnaissent avoir une attestation attribuée par la mairie.

1.2.Le genre : Le Genre renvoie aux catégories sociales que sont l'homme et la femme, à leur interrelation en matière de production et en termes de rôle, de statut et de pouvoir.

Le principe de l'égalité juridique de l'homme et de la femme est consacré par les textes législatifs et réglementaires. La femme et l'homme sont impliqués au même degré en tant

qu'acteurs du développement. Dans le cas des groupements de Brazzaville, la femme est fortement représentée.

Le tableau ci-dessous indique le nombre de femmes dans les groupements

Tableau 2 : femmes

Nombre de femmes	Effectif	%
Pas de réponse	53	26,90%
2	44	22,30%
3	3	1,50%
4	1	1%
5	1	0,50%
6	1	0,50%
7	1	0,50%
1	8	4,10%
8 et plus	85	43,10%
TOTAL OBS.	197	100%

Source : Données d'enquête

L'analyse de ce tableau montre la place de la femme dans les groupements. En effet, les producteurs interrogés affirment que 43, 10 % de groupements possèdent en leur sein plus de 8 femmes. 22, 30 % contiennent 2.

1.3.Age :

L'âge est un paramètre important car il détermine le rendement en agriculture. En effet, de manière générale, plus les producteurs sont jeunes et actifs, plus le rendement est élevé.

Le tableau ci-dessous montre la répartition par tranches d'âge des producteurs.

Tableau 3 : Répartition des producteurs par tranche d'âge

Age	Effectif	%
Pas de réponse	1	0,50%
20à25	5	2,50%
26à30	9	5%
31à35	25	12,70%
36à40	23	11,70%
41à45	23	11,70%
46à50	39	19,80%
51à55	23	11,70%
56à60	27	14%
plus de 60ans	22	11,20%
TOTAL OBS.	197	100%

Étude sur l'accès à la terre des producteurs de Brazzaville et Pointe Noire

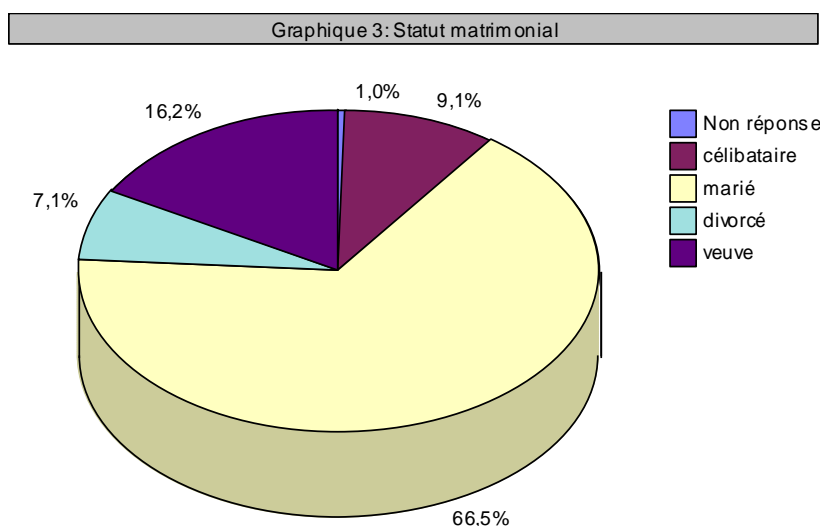
Source : Données d'enquête

Cet âge varie de 20 ans à plus de 60 ans. La majorité des producteurs interrogés (19, 80 %) ont un âge compris entre 46 et 50 ans. Les producteurs qui ont un âge compris entre 56 et 60 ans représentent 14 % des enquêtés. Les autres producteurs dont l'âge se situe entre 20 et 45 ans occupent une proportion inférieure à 13 %

1.4. Etat matrimonial :

L'état matrimonial désigne la situation conjugale d'une personne au regard de la loi. Cette situation peut être : célibataire, mariée, veuve ou divorcée.

Le graphique qui suit retrace la situation matrimoniale des producteurs recensés à Brazzaville.



Source : Données d'enquête

La situation matrimoniale des producteurs se présente de la manière suivante : la majorité soit 66,5 % des producteurs sont mariés (ici veut dire vivant avec époux ou épouse) contre 16,2 % de veufs, 9,1 % célibataires et 7,1 % divorcés

1.5. Les personnes à charge

La sécurisation des terres est nécessaire dans la mesure où les producteurs enquêtés sont chefs de ménages ayant la lourde responsabilité d'assurer la survie de la famille. Le manque de terre a des répercussions sur les personnes qui sont à leur charge.

Tableau 4 : Personnes à charge

Personnes à charge	à Effectif	%
Pas de réponse	1	0,50%

Étude sur l'accès à la terre des producteurs de Brazzaville et Pointe Noire

0	6	3,00%
1	5	3%
2	12	6,10%
3	18	9,10%
4	40	20,30%
5	28	14,20%
6	30	15,20%
plus de 6	57	29%
TOTAL OBS.	197	100,00%

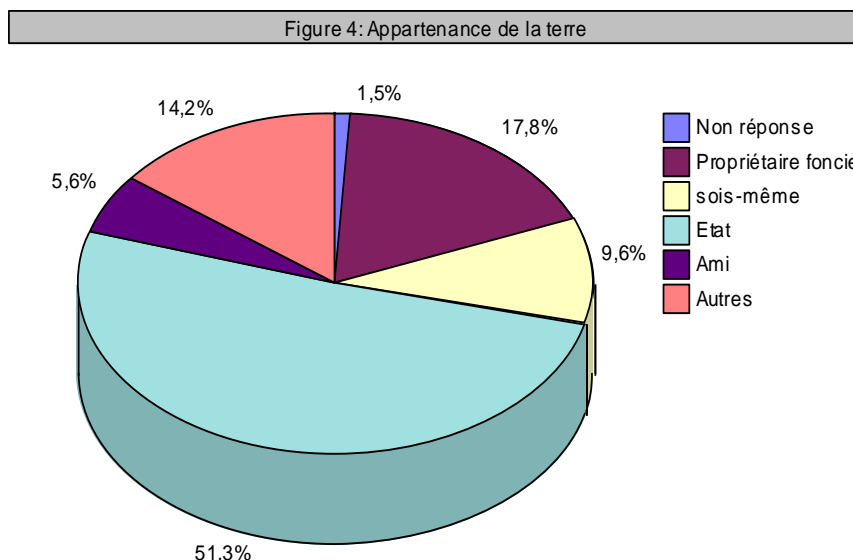
Source : Données d'enquête

L'analyse du tableau ci-dessus montre que sur 197 personnes enquêtées, 57 par exemple vivent avec plus de 6 personnes à charge soit 29 % et que 15,20 % ont un nombre de personnes à charge inférieur ou égal à 6.

2. Analyse des activités

La principale activité est le maraîchage. La pratique du maraîchage exige avant tout la disponibilité des terres qui peuvent appartenir aux producteurs eux-mêmes (acquises par achat ou par héritage familial ou encore par cession des tiers). A l'opposé ces producteurs peuvent manquer de terres, dans ces conditions, ils sont obligés de les louer auprès de ceux qui en disposent. L'activité du maraîchage soulève aussi d'autres problèmes de diverses natures qui seront examinés ici. Les variables étudiées sont : l'appartenance de la terre, le mode d'acquisition, le mode de location des terres, l'existence d'un contrat de bail, le coût de la location de la terre, les différents problèmes rencontrés par les producteurs, la superficie occupée, techniques utilisées, les revenus des producteurs, le rapport avec les autorités

2.1. Appartenance de la terre



Source : Données d'enquête

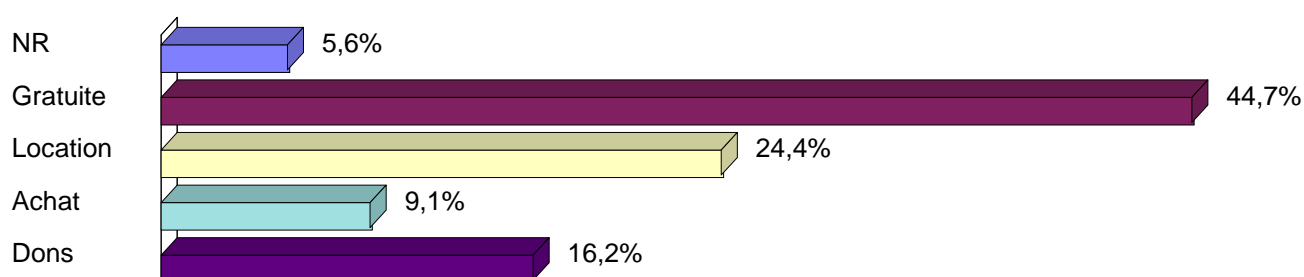
Il ressort de l'analyse de ce graphique que 51,3 % des producteurs à Brazzaville travaillent sur les terres appartenant à l'Etat ; 17,8 % des terres appartiennent aux propriétaires fonciers ; 14,2 % n'appartiennent ni à l'Etat ni aux propriétaires fonciers et 9,6 % travaillent sur les terres appartenant à des amis.

2.2.Mode d'occupation des terres

Le mode d'occupation des terres a une influence sur la superficie acquise

Le graphique ci-dessous révèle les différentes modes d'acquisition

Graphique 5: Condition d'accès à la terre



Source : Données d'enquête

L'analyse de ce graphique montre que 44,7 % des producteurs affirment qu'ils travaillent sur les terres gratuitement. Ceci laisse à croire qu'il s'agit des producteurs installés sur les terres de l'Etat. 24,4 % reconnaissent travailler sur les terres appartenant aux propriétaires fonciers ; 16,2 % ont reçu les terres en dons ; 9,1 % reconnaissent avoir acheté leur terrain.

2.3.Mode de location des terres

Le mode de règlement annuel a une influence sur les revenus

Tableau 5 : Modalité de règlement

Mode règlement	Effectif	%
Pas de réponse	152	77,20%
mensuel	8	4,10%
Trimestriel	13	7%
Semestriel	1	0,50%
annuel	23	11,70%
TOTAL OBS.	197	100,00%

Source : Données d'enquête

Ce tableau donne les informations suivantes : 11,70 % affirment payer les droits de location de la terre annuellement ; 7 % déclarent le paiement trimestriellement. 4,10 % reconnaissent le paiement des droits de la terre mensuellement.

N.B. Ces résultats ne concernent que les producteurs qui louent la terre auprès des propriétaires fonciers.

2.4.Existence d'un contrat de bail :

L'usage des contrats écrits réduisent les conflits et servent à formaliser une procédure

Tableau 6 : Signature de contrat

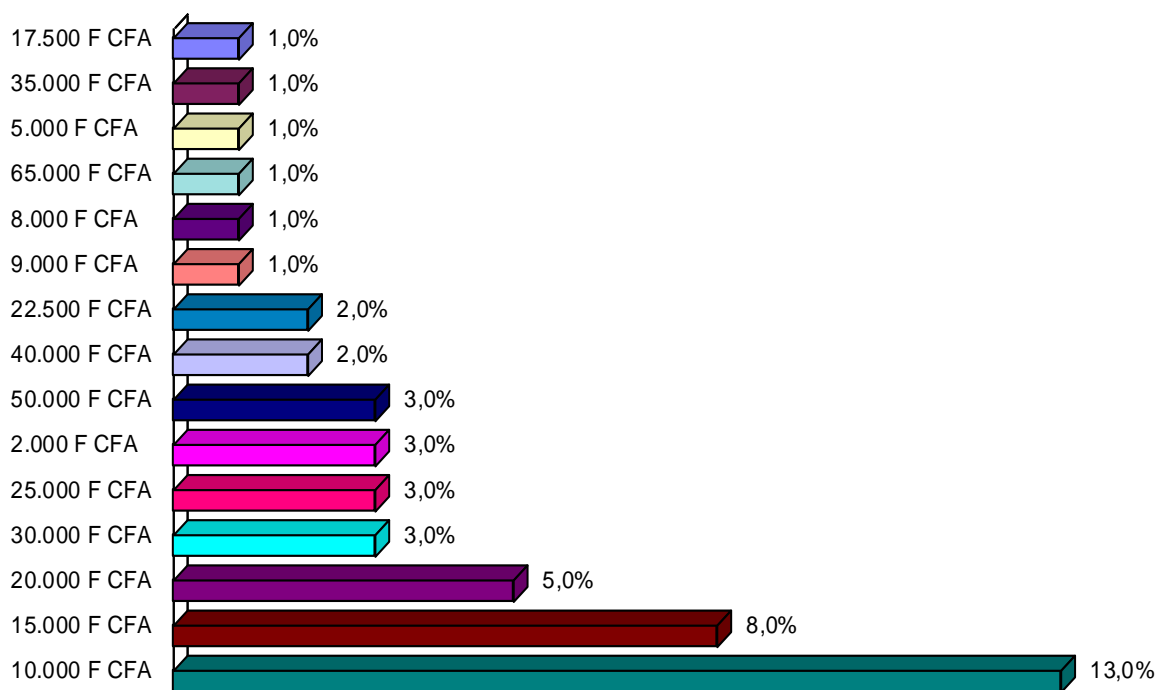
Signature Contrat	Effectif	%
Pas de réponse	152	77,20%
Oui	10	5,10%
Non	35	18%
TOTAL OBS.	197	100,00%

Source : Données d'enquête

L'examen de ce tableau montre que la majorité, soit 18 % affirment n'avoir pas contractualisé avec les propriétaires fonciers contre 5, 10 % qui déclarent l'avoir fait ; alors que 77,20% se sont abstenus.

2.5.Coût de la location de la terre :

Graphique 6: Coût de la location de la terre



Source : Données d'enquête

Le coût de location de terres est variable. La majorité des producteurs (13 %) affirment que ce coût est fixé à 10.000 F CFA. D'autres par contre (8 %) les situent à 15.000 F CFA, alors que 5 % des producteurs pensent que ce coût peut atteindre 65.000 F CFA.

Étude sur l'accès à la terre des producteurs de Brazzaville et Pointe Noire

2.6..Différents problèmes rencontrés par les producteurs :

Outre les différentes préoccupations ci-dessus citées, les producteurs se trouvent confrontés à plusieurs autres problèmes récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Problèmes des producteurs agricoles au quotidien

Problèmes	Effectif	%
Semences	36	18,30%
Fumier	180	91,40%
Coût élevé	79	40%
Phyto -sanitaire	141	71,60%
Menaces	131	66,50%
Encadrement	125	63,50%
Subventions	142	72,10%
Commercialisation	13	6,60%
Préservation de la dimension environnementale	42	21%
Autres	49	24,90%
TOTAL OBS.	197	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (8 au maximum)

Source : Données d'enquête

Comme l'indique ce tableau, l'insuffisance de la fumure est reconnue par 91,40 % des producteurs. Le manque de subvention et l'accès aux produits phytosanitaires, par près de 72% ; et les menaces (qui sous tendent l'expulsion des producteurs sur leur terre) par 66,50 % des producteurs.

2.7.Superficie occupée

L'étendue exploitée confirme la capacité de productivité.

L'examen de la superficie cultivée se présente comme suit : En moyenne, 42 % des producteurs travaillent sur une superficie de 1000 m², 25 % sur une superficie de 600 m², et 24 % sur une superficie de 400 m².

Le nombre de planches cultivées est très variable. On peut compter de 20 à 98 planches en moyenne. Mais la majorité des producteurs (8,70 %) possèdent 20 planches de plus de 10 mètres. (cf tableau en annexe 9 et graphique 7)

Source : Données d'enquête

La confrontation de la statistique consignée dans les rapports de 2009 à 2011, disponibles à la Direction Départementale de l'Agriculture et de l'Elevage de Brazzaville, présente les résultats suivants :

-1174 producteurs ont occupé une superficie de 3 345 573 m² en 2009, 1152 producteurs ont été sur une superficie de 3 208 924 m² en 2010, et enfin 1126 producteurs en 2011 ont occupé une superficie de 3 208 786 m².

Les principales causes liées à la régression de l'occupation des terres sont :

Le vieillissement des actifs agricoles, la réduction des espaces cultivables avec corollaire l'accaparement des terres anarchiquement par les propriétaires fonciers, l'appauvrissement des sols du fait de l'utilisation excessive des engrais chimiques qui dégradent la structure du sol. La seule et unique conséquence farouche est la faible production des zones productives.

2.8. Techniques utilisées : Les techniques utilisées sont de divers ordres : rudimentaires, modernes et semi modernes

Tableau 10 : Techniques utilisées

Techniques pratiquées	Effectif	%
Rudimentaires	117	54,40%
Moderne	58	27%
Semi moderne	40	18,60%
TOTAL OBS	215	100,00%

Source : Données d'enquête

La majorité des producteurs (54,40 %) pratiquent des techniques rudimentaires (pas de fumure organique, ni semences améliorées, etc.). 27 % font usage des techniques modernes et 18 % mettent en pratique les techniques semi modernes.

2.9. Revenus des producteurs : Ces revenus permettent aux producteurs de répondre aux besoins de leurs ménages

Tableau 11 : Revenus

Revenus	Effectif	%
Pas de réponse	6	7,6 %
Moins de 50.000	76	39,20 %
50.000 et 100.000	49	23,9 %
100.000 et 150.000	13	5,6 %
150.000 et 200.000	14	6,8 %
200.000 et 250.000	14	6,70 %
250.000 et plus	22	10,2 %
TOTAL OBS.	191	100 %

Source : Données d'enquête

Ce tableau dégage les informations suivantes : La plupart des producteurs (39,2 %) ont des revenus en deçà de 50.000 F CFA. 23,9 % les ont entre 50.000 et 100.000 F CFA. Au-delà de 100.000 F CFA les producteurs apparaissent dans des proportions inférieures à 11 %. Il sied de signaler que 10 % des agriculteurs ont déclaré les revenus au-delà de 150.000 F CFA. Ces revenus permettent aux producteurs de répondre aux besoins de leurs ménages.

Les données statistiques disponibles à la direction départementale de l'agriculture montre qu'en 2009, il a été produit annuellement dans toutes les ceintures maraîchères de Brazzaville 1035 tonnes de légumes à des spéculations diversifiées (tomate, chou, poivron, carotte, radis, poireau, persil et autres légumes à bulbes et feuilles) pour une recette de 292 704 262 F CFA qui correspondrait à 249 322 F CFA de revenus par maraîcher, suivi de 1015 tonnes de légumes diversifiées en 2010 pour une recette de 400 365 191 F CFA pour un revenu par producteurs qui correspondrait à 347 539 F CFA, vient 1494 tonnes de légumes diversifiées en 2011 avec une recette de 533 099 456 F CFA qui correspondrait à un revenu de 314 327 F CFA. Normalement ces revenus seraient ceux pouvant être obtenus par chaque producteur à l'issue d'une campagne annuelle ; mais selon les données d'enquête à peine 10 % des producteurs à Brazzaville ont déclaré les revenus au-delà de 150 000 F CFA. C'est autant dire que cette catégorie est plus bénéficiaire des sommes plus hautes, suivi de ceux des proportions inférieures à 11 % contrairement aux autres pourcentages qui sont en deçà de 50 000 et entre 50 000 et 100 000 F CFA. (Les proportions plus hautes représentent les producteurs qui se sont spécialisés dans les cultures comme la tomate, les aubergines, le chou, la carotte, la ciboule).

Or, à travers une étude du PDARP, réalisée par le CNSE, la production maraîchère annuellement doit procurer au maraîcher un revenu de 128 000 F CFA. Ce cas est essentiellement pour les grandes villes. Il constitue une référence de jugement de la rentabilité de l'activité (source fiche synthèse d'enquête PDARP / CNSE). Ce détail concerne les villes, sauf le milieu rural où la réalité est autre que celle des villes.

Les données ici portées démontrent conséquemment que la production reste faible au regard de celle à laquelle les pouvoirs publics dégagent des fortes sommes à près de 70 milliards de F CFA pour les importations. A cela s'ajouterait l'influence des importations de légumes de la RDC où le tonnage de la production est évaluée à 218 521 kg de légumes pour une valeur de 165 680 630 F CFA en 2009 et 424 369 kg soit 424 tonnes correspondant à 280 607 650 F CFA (données de 2010 existant à la direction départementale de l'agriculture). Il sied de relever que ces valeurs à incidence financière considérable doivent faire réfléchir afin d'éviter des sorties importantes d'argent au pays. En 2011, les trois principaux rapports trimestriels, présentent les données d'importations suivantes : 357 773 kg soit 358 tonnes des légumes pour une valeur de 121 736 795 F CFA (l'amarante a été plus produit, elle correspond à 63 922 kg, Viennent 41 666 kg de poireau, 39,900 kg de la ciboule, l'oseille de guinée représente 31,843 kg).

Il est repris dans le rapport qu'en dehors des données précédemment indiquées, 53 154 kg pour une valeur de 41 102 890 F CFA, viennent 85 425 kg pour une incidence de 69 626 850 F CFA ont été acheminés dans les marchés de la ville de Brazzaville.

Pour 37 % des consommateurs des grandes villes, il faudrait disposer de 40 000 tonnes de produits annuellement. A comparer avec les quantités produites, en reste tout au moins éloigné de la réalité. Ceci interpelle et nécessite à définir une démarche de concertation impliquant tous les acteurs afin d'apporter des contributions importantes pour sortir de cette situation.

2.10. Rapport avec les autorités : Le tableau suivant met en évidence les rapports des producteurs avec les autorités de la localité

Tableau 12 : Rapports avec les autorités

Rapport avec autorité	Effectif	%
Pas de réponse	26	13,20%
Assistance technique	30	15,20%
Echange de vues	63	32%
Protection	29	14,70%
Rien	49	24,90%
Autres	3	1,50%
TOTAL OBS.	197	

Source : Données d'enquête

La majorité des producteurs à hauteur de 32 % ont simplement des échanges de vue avec les autorités. 24,90 % affirment ne pas avoir des rapports avec les autorités. 15,20 % bénéficient de l'assistance technique du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à travers les chefs de secteurs agricoles. 14,70 % des producteurs affirment bénéficier des rapports de protection des autorités.

Chapitre 2 : Résultats de l'enquête de Pointe Noire

1. Analyse des groupements

Tout comme les producteurs de Brazzaville, ceux de Pointe Noire se reconnaissent aussi dans la dynamique associative à travers les groupements. Dans le cadre de cette enquête, un échantillon de cent quarante neuf (149) producteurs a été constitué, et les variables suivantes ont été examinées :

2.1.Reconnaissance officielle du groupement : Cette reconnaissance est déterminée par la détention des documents juridiques que possède le groupement. Le tableau ci-dessous indique le nombre de groupements qui détiennent des documents juridiques.

Tableau 13 : Document juridique

Document juridique	Effectif	%
Pas de réponse	86	57,70%
Récépissé	2	1,30%
Attestation MAE	50	33,60%
Autres	11	7,40%
TOTAL OBS.	149	100%

Source : Données d'enquête

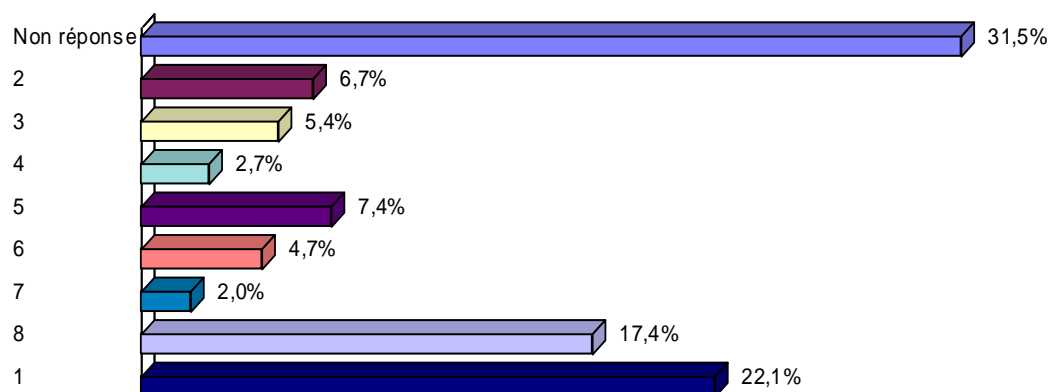
La majorité des enquêtés (33,60 %) affirment avoir une reconnaissance au niveau du Ministère de l'agriculture et de l'élevage. 1,30 % détiennent des récépissés du Ministère de l'intérieur. Une autre frange des enquêtés (7,40 %) affirment que leur groupement n'est pas reconnu.

1.2.Le genre :

Comme ci-dessus indiqué, Le Genre renvoie aux catégories sociales que sont l'homme et la femme, à leur interrelation en matière de production et en termes de rôle, de statut et de pouvoir.

Le graphique ci-après retrace le pourcentage de femmes actives dans les groupements :

Figur1: Nombre de femmes dans les groupements



Source : Données d'enquête

Les producteurs interrogés affirment par exemple que 22,1 % de groupements possèdent en leur sein plus de 1 femme. 17,4 % contiennent 8.

1.3.L'âge :-

Le tableau ci-dessous montre la répartition par tranches d'âge des producteurs.

Tableau 14 : Age

Age	Effectif	%
Pas de réponse	8	5,40%
20à25	1	0,70%
26à30	12	8,10%
31à35	20	13,40%
36à40	34	22,80%
41à45	39	26,20%
46à50	25	17%
51à55	7	4,70%
56à60	3	2%
TOTAL OBS.	149	100%

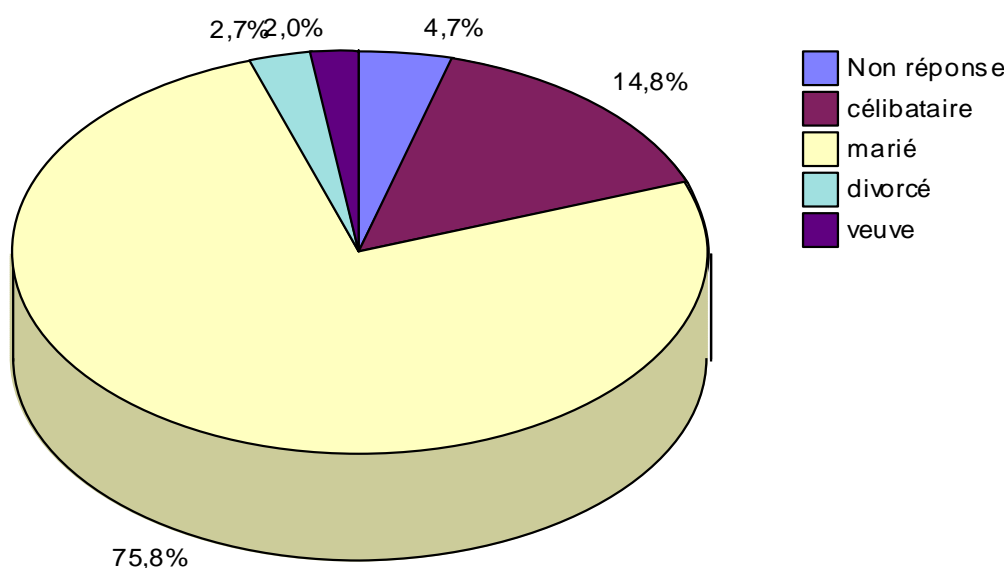
Source : Données d'enquête

Cet âge varie de 20 ans à plus de 60 ans. La majorité des producteurs interrogés (26,20 %) ont un âge compris entre 41 et 45 ans. Les producteurs qui ont un âge compris entre 36 et 40 ans représentent 22,80 % des enquêtés. Les autres producteurs dont l'âge se situe entre 31 et 35 ans représentent une proportion de 13,40 %

1.4.Etat matrimonial -

Le graphique qui suit retrace la situation matrimoniale des producteurs recensés à Point Noire

Graphique 2: Statut matrimonial



Source : Données d'enquête

L'analyse de graphique ci- dessus révèle que les mariés sont majoritaires avec 75,8 %. Après, viennent les célibataires avec 14, 8 %.

1.5.Les personnes à charge : Les personnes à charge sont les enfants, les nièces, les neveux, les oncles, le père et la mère, les tantes, les cousins et aussi les autres amis

Tableau 4 : personnes charge

Personnes à charge	Effectif	%
Pas de réponse	5	3%
1	9	6,00%
2	21	14,10%
3	19	12,80%
4	31	20,80%
5	29	19,50%
6	13	8,70%
plus de 6	22	14,80%
TOTAL OBS.	149	100%

Source : Données d'enquête

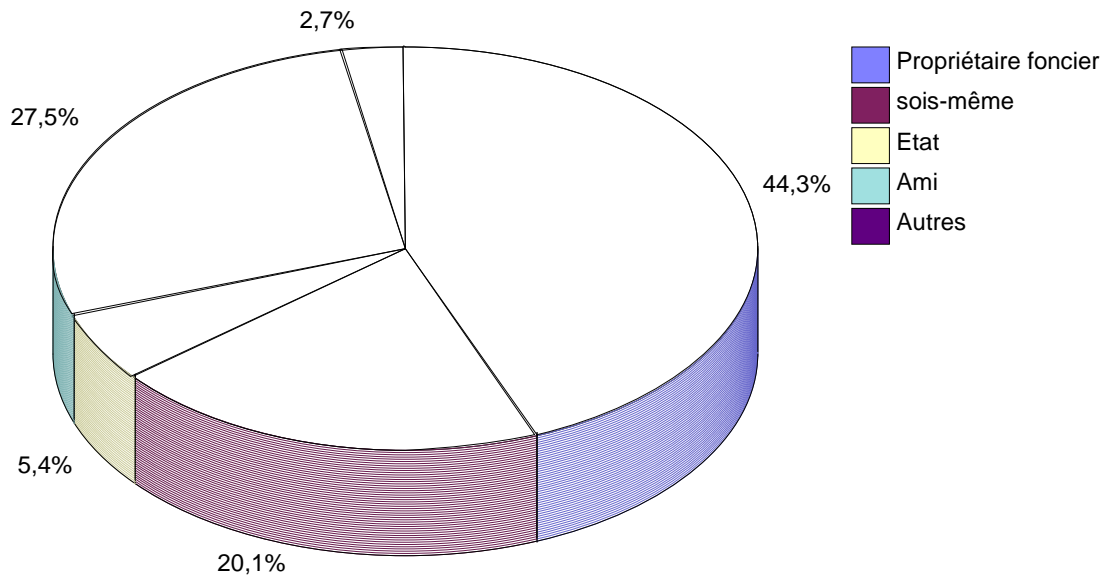
L'analyse du tableau ci- dessus montre que sur 149 personnes enquêtées, 31 par exemple vivent avec 4 personnes à charge soit 20,80 % et que 14,80 % ont un nombre de personne à charge de plus de 6 personnes.

2. Analyse des activités

Comme cela a été pour Brazzaville, Les variables étudiés ici sont : l'appartenance de la terre, le mode d'acquisition, mode de location des terres, existence d'un contrat de bail, coût de la location de la terre, différents problèmes rencontrés par les producteurs, superficie occupée, techniques utilisées, revenus des producteurs, rapport avec les autorités

2.1.Appartenance de la terre

Graphique 3: Appartenance terre



Source : Données d'enquête

Il ressort de ce graphique que 44,3 % des producteurs à Point Noire travaillent sur les terres appartenant à des propriétaires fonciers ; 27,5 % reconnaissent travailler sur les terres cédées par des amis. D'autres affirment travailler sur les terres des tiers dans les proportions de 20,1 %.

2.2.Mode d'occupation des terres

Tableau 5 : Conditions d'accès à la terre

Conditions	Effectif	%
Pas de réponse	7	4,70%
Gratuite	52	34,90%
Location	64	43,00%
Achat	18	12,10%
Dons	8	5,40%
TOTAL OBS.	149	100%

Source : Données d'enquête

La majorité des producteurs soit 43 % louent la terre aux propriétaires fonciers. 34,90 % accèdent à la terre gratuitement et 12,10 % sont propriétaires de leur terre.

2.3.Mode de location des terres

Tableau 6 : Mode de règlement

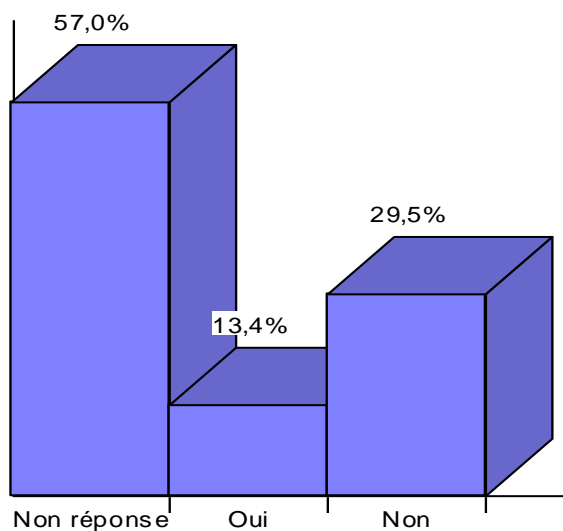
Règlement	Effectif	%
Pas de réponse	81	54,40%
mensuel	7	4,70%
Trimestriel	15	10,10%
Semestriel	4	2,70%
annuel	42	28,20%
TOTAL OBS.	149	100%

Source : Données d'enquête

Au regard du mode de location des terres les affirmations suivantes peuvent être faites : 28,20 % des producteurs payent la rente de la terre annuellement aux propriétaires fonciers. 10,10 % la payent trimestriellement. Ceux qui payent mensuellement et semestriellement apparaissent dans les proportions inférieures à 5 %.

2.4.Existence d'un contrat de bail :

Graphique 4: Signature de contrat



Source : Données d'enquête

L'analyse du graphique ci- dessus montre que la majorité soit 29,5 % des producteurs ne contractualisent pas avec les propriétaires fonciers. Cependant 18,4 % affirment avoir signé un contrat avec eux.

2.5.Coût de la location de la terre :

Le coût de la location de la terre varie d'un producteur à un autre. La majorité des producteurs (15,40 %) accèdent à la terre moyennant une somme de 15.000 F CFA. 13,80 % versent comme frais de location aux propriétaires fonciers la somme de 10.000 F CFA ; et 12,30 %, 20.000 F CFA.

Source : Données d'enquête

2.6..Différents problèmes rencontrés par les producteurs :

Comme dans le cas de Brazzaville, les producteurs se trouvent confrontés à plusieurs autres problèmes récapitulés dans le tableau suivant

Tableau 8 : Problèmes des producteurs

Problèmes	Effectif	%
Pas de réponse	1	0,70%
Menaces	53	36%
Fumier	106	71,10%
Coût élevé	97	65,10%
phyto- sanitaire	114	76,50%
Semences	99	66,40%
Encadrement	99	66,40%
Subventions	129	86,60%
Commercialisation	112	75,20%
Préservation de la dimension environnementale	47	31,50%
Autres	13	8,70%
TOTAL OBS.	149	

Source : Données d'enquête

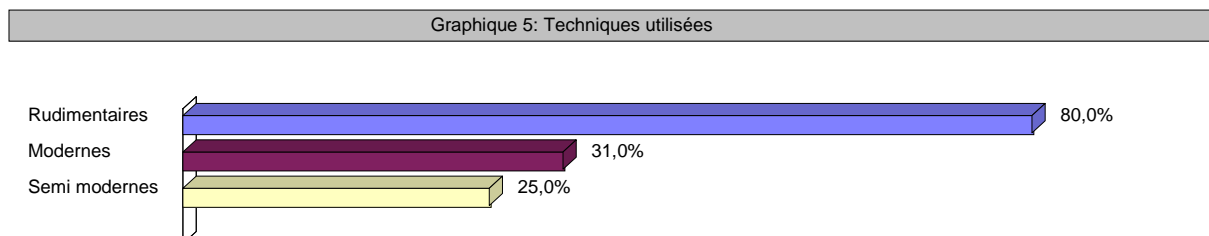
L'analyse du tableau ci- dessous révèle que les producteurs de Pointe sont confrontés à plusieurs types de problèmes. A titre d'exemple : le manque de subventions et des produits phytosanitaires respectivement à (86,60 %), et (76,50 %). Le problème de la commercialisation des produits est évoqué par 75,20 % et celui de l'accès au fumier est exprimé par 71,10 % des enquêtés.

2.7.Superficie occupée

L'examen de la superficie cultivée se présente comme suite : En moyenne 16 %, des producteurs travaillent sur une superficie de 1000 m². 11,60 % sur une superficie de 800 m², et 9,50 % . sur une superficie de 2000 m².

Le nombre de planches cultivées est très variable. 13,10 % des producteurs affirment travailler sur une moyenne de 30 planches. 11 % des enquêtés en ont 20 ; des proportions inférieures à 10 %.

2.8. Techniques utilisées : Les techniques utilisées sont de divers ordres : rudimentaires, moderne et semi modernes



Source : Données d'enquête

80 % des producteurs utilisent les techniques rudimentaires. 31 % pratiquent les techniques modernes et 25 % utilisent les techniques semi modernes.

2.9. Revenus des producteurs : Les revenus déterminent le niveau de rentabilité des groupements. Ainsi le tableau qui suit montre le niveau de revenus des producteurs.

La majorité des producteurs n'a pas voulu répondre à la question sur les recettes. 11,8 % seulement se sont exprimés à cette question et affirment réaliser des recettes de l'ordre de 300.000 F CFA.

1.10- Tout comme la vente la question sur les revenus n'a pas intéressé grand monde. Seuls 13,3 % ont révélé leurs revenus qui sont de l'ordre de 250.000 F CFA contre 7 % des producteurs qui situent leurs revenus entre 50.000 et 100.000.

2.10. Rapport avec les autorités

Tableau 13 : Rapports avec les autorités à différents niveaux

Rapport Autorité	Effectif	%
Pas de réponse	9	6,00%
Assistance technique	32	21,50%
Echange de vues	40	26,80%
Protection	5	3,40%
Subordination	24	16,10%
Rien	45	30,20%
TOTAL OBS.	149	

Le nombre de citations est supérieur au nombre d'observations du fait de réponses multiples (2 au maximum).

Source : Données d'enquête

En majorité, 30,20 % des enquêtés affirment ne pas avoir des rapports avec les autorités. 26,80 % affirment avoir eu un échange de vues avec ces autorités. 21,50 % reconnaissent bénéficier de l'assistance technique ; et 16,10 % des enquêtés dénoncent une subordination vis-à-vis des autorités.

1.12- Les producteurs majoritairement enquêtés (48,80 %), ont suggéré qu'ils leur soient accordés des subventions. 37,50 % suggèrent que leurs terres agricoles soient sécurisées. Les autres suggestions viennent dans des proportions inférieures à 6 %.

Tableau 14 : Suggestions

Suggestion	Effectif	%
Subvention	203	48,80%
sécurisation des terres	156	37,50%
Assistance technique	20	4,80%
Adduction d'eau	13	3,10%
Fumier	9	2,20%
Infirmierie	5	1,20%
Latrines	5	1,20%
commercialisation	3	0,70%
Crédit agricole	2	0,50%
TOTAL OBS	416	100,00%

Source : Données d'enquête

Conclusion générale

Les observations faites sur le terrain à partir d'un échantillon de 197 producteurs de Brazzaville montrent que le taux de gratuité (44,7%) est supérieur à celui de la location (24,4 %). Cette situation prouve que la plupart des producteurs travaillent gratuitement sur des terres appartenant à l'Etat. Ces résultats confirment les données de 2010 obtenues issues des enquêtes réalisées par les secteurs agricoles dans les arrondissements de Talangai, Mfilou et Makélékélé qui se situent autour 77,66 %.

A Pointe Noire parcontre, le taux de gratuité (34,90 %) est inférieur au taux de la location des terres (43 %). Ces résultats vont dans le même sens que les déclarations de la Direction Départementale de l'Agriculture de Pointe Noire, qui confirment la diminution des terres de la ceinture maraîchère de COMAPON qui est passé de 75.000 m² à 800 m², suite à la vente des terres appartenant à cette coopérative par les propriétaires fonciers.

De plus en plus, les producteurs sont soumis aux caprices des propriétaires fonciers (Mfoumou Ntoto) qui en dehors du montant régulièrement payé pour la rente foncière, exigent une dame jeanne de vin rouge et les noix de cola. (Cas de Pointe Noire)

La question du genre est respectée dans les groupements. En effet, tous les groupements ont au moins une femme. 43,10 % et 17,4 % des groupements ont plus de 8 femmes à Brazzaville et à Pointe Noire. A titre d'exemple les résultats obtenus par les secteurs agricoles des arrondissements cités (74,33 %) confirment la participation active des femmes dans les groupements.

La question de la sécurisation des terres cultivables à Brazzaville et à Pointe-Noire, constitue de ce fait une préoccupation majeure, quand on sait que le maraichage joue un rôle capital dans la sécurité alimentaire des citadins. Les légumes produits par les maraichers permettent de subvenir aux besoins vitaux de beaucoup de familles. L'activité du maraichage contribue à la création de l'emploi donc à la lutte contre la réduction de la pauvreté. Il est donc nécessaire de garantir la sécurité des terres agricoles et encourager les producteurs en leur accordant des appuis multiformes : subvention, accès aux crédits, encadrement technique, etc.

Perspectives allant vers une concertation

Actions du CCOD / CNOP CONGO vers les pouvoirs publics à Brazzaville tout comme à Pointe Noire

Premier niveau de concertation : Développement d'une série d'échanges

Ce niveau nécessite l'implication de plusieurs acteurs afin que les actions susceptibles à être menées soient efficaces. L'intérêt de cette implication est de développer une série d'échanges. Ainsi, les acteurs ci –après devront intervenir:

- Les producteurs, les propriétaires terriens et fonciers institués en associations, les services déconcentrés du MAE, les services compétents du cadastre et les deux partenaires du projet avec les compétences en leur sein.

Deuxième niveau de concertation : Problèmes à évoquer en action de lobbying et plaidoyer

A ce point, il est fondamental de mener les actions précises sur des problèmes qui constituent des goulots d'étranglement, tel que le présente ce rapport d'étude. Il s'agit de les atténuer, mais ensemble avec les pouvoirs publics via les ministères ayant la compétence.

C'est dans ce cadre qu'il est présenté une série de préoccupations à résoudre avec les ministères ci -après :

➤ **Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage**

- Acquisition des terres cultivables pour les producteurs maraîchers, élargie à d'autres.
- Obtention d'une loi d'orientation agricole
- Spécification des interventions des services déconcentrés
- Obtention des titres de propriétaire et si possible voir dans quelle mesure que les producteurs peuvent s'investir à donner une contribution fixée avec échéance à terme échu pour occupation définitive.

Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, Ministère de la Réforme foncière, Pouvoirs décentralisés ou collectivités décentralisées (préfecture de Brazzaville et de Pointe Noire, la mairie centrale, conseils départementaux)

-Sécurisation des espaces cultivables ;

-Facilitation des frais d'acquisition des documents fonciers aux maraîchers, et de l'intervention du cadastre pour se procurer le plan d'une zone maraîchère.

NB : Il y va de soi qu'une fois conclue en des clauses concises, les décisions peuvent toucher les autres organes des pouvoirs publics pour une implication plus large et éclore à des textes juridiques conformes.

Bibliographie

Cette partie qui suit présente les documents consultés lors de la recherche documentaire pour réaliser l'étude de l'état des lieux sur la question de l'accès à la terre des producteurs de Brazzaville et de Pointe Noire/.

- ✚ Rapport annuel 2010 des Directions Départementales du MAE de Brazzaville et Pointe Noire
- ✚ Rapport sur le forum de Porto Alegre et Nyeleni – Internet
- ✚ Rapport sur la question des terres – Gret / CIRAD – TERA (International Institute for Environment and Développement)

Titre : Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?

- ✚ Rapport synthèse sur la gouvernance foncière et sécurisation des droits dans les pays du Sud (livre blanc élaboré par le comité technique) – Ministère des Affaires Etrangères et Européenne, France Coopération, DGCID
- ✚ Rapport intitulé : Vue d'ensemble des problèmes foncier en milieu urbain en Afrique – Third African Ministerial on Housing and Urban Développement

ANNEXE

Étude sur l'accès à la terre des producteurs de Brazzaville et Pointe Noire